

Directeur : Michaël THEME

Tel : 02 54 96 68 23 - 06 49 63 93 68

Equipe: Julien Lepain, Arnaud Lebeau, Elisabeth Cordier

Centre d'Animations pour Adolescents

Année 2022

Projet pédagogique de l'équipe

I Environnement

1) Implantation géographique

La commune de Pruniers-en-Sologne est située à 5 km de la ville de Romorantin et à 45 km de la ville de Blois.

2) Population de Pruniers-en-Sologne

2447 Habitants (2020)

3) Population active

Une condition de travail hors commune amène les parents à avoir besoin de structures d'accueil et de loisirs pour enfants et adolescents.

4) Infrastructures ouvertes pendant les vacances

- Médiathèque
- **Accueil de Loisirs** (*maternelles et primaires, tous les mercredis scolaires et vacances sauf en août*)
- **Accueil Ados** (*toutes les petites vacances et juillet*)
- Foot et tennis (*stages organisés durant certaines vacances*)

5) Population jeune

Les jeunes sont en grand nombre dans la commune.

6) Régulation sociale

Afin d'agir en tant que régulateur social, les animateurs s'efforceront de contribuer à valoriser l'image des jeunes. Valoriser l'action des jeunes en leur favorisant l'accès à un rôle dans l'organisation du Centre, en tentant de les impliquer dans les différentes activités, en leur donnant la possibilité de monter des projets et de les préparer ensemble.

7) Diagnostic

L'équipe d'animation se concertera lors de temps de réunions privilégiés pour mettre en place une dynamique de travail de façon à créer des animations qui impliqueront activement les adolescents dans leur temps de loisirs. Cette dynamique collective doit le plus possible être portée par les jeunes.

II Descriptif du Centre Adolescents

1) Période d'ouverture

En 2006, le Centre Ados a fonctionné durant les vacances scolaires de février, avril et juillet. En 2007, il a fonctionné au mois d'avril et juillet, les finances de l'association ne permettant pas d'ouvrir aux autres périodes de vacances. En 2008, il a fonctionné durant les vacances d'avril et de juillet, en attendant un passage à un statut communal. En 2009, il a été municipalisé mais toujours que pour les vacances d'avril et le mois de juillet. En 2010 et 2011, les périodes d'ouverture s'étendent aux mercredis après-midi scolaires et à toutes les vacances scolaires sauf Noël et août. Idem en 2012 et 2013. En 2014 un manque d'effectif les mercredis après-midi scolaires entraîne la fermeture de ce créneau. En 2015, après décision des élus, l'Accueil Adolescents n'est plus ouvert aux hors commune. En 2016, l'Accueil Adolescents ré-ouvre aux hors communes. Les passages de 2016 se sont élevés à au nombre de 205, plein essor, mais toujours inférieurs de 200 passages à ce qu'ils devraient être selon le Contrat Caf. L'année 2017 a présenté des chiffres légèrement supérieurs à ceux de l'année 2016. L'année 2018 se maintient dans les effectifs, mais de moins en moins d'hors commune. Une journée d'annulée en février 2019, faute d'inscription et trop légère fréquentation en première semaine. Ces derniers peuvent permettre à une journée de ne pas être annulée ou qu'une sortie puisse se maintenir.

2) Nombre et âge des Ados

Aux vacances le nombre des ados est vu en fonction du nombre d'animateurs présent, sachant que l'on peut avoir 1 animateur pour 12 ados en sortie, et 1 animateur pour 8 ados pour les sorties piscine, pour les petites vacances nous avons généralement 3 animateurs, voir 4 selon les besoins sur certaines sorties et aux vacances de juillet nous avons 4 animateurs. L'âge des ados se situe entre 11 et 17 ans.

3) L'association

Bien qu'il soit municipalisé, le Centre Adolescents possède une association de loi 1901. Elle a pour but de créer des événements (*repas, randonnées...*) qui puissent permettre d'acheter du matériel, en complémentarité de la municipalité. Elle a pour nom, la CAJ (Centre Animations Jeunesses).

4) L'implantation géographique

La structure principale est le complexe de l'ancienne-école Jean Zay, Place des Anciens Combattants tel 02 54 96 68 23, entrée face à l'église. Ce complexe est composé d'une salle informatique, d'une salle collective, d'un hall, d'une cour fermée et de WC attenants à la salle des fêtes. Les structures annexes sont :

- Salle des fêtes (*Rue Jean- Jaurès tel 02 54 96 60 09*)
- Complexe Sportif Bruno Girard (*Rue du Stade tel 06 64 92 91 53*)

5) Dates des Séjours

- Petites et grandes vacances sauf Noël et août.

6) Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur

L'organisateur, c'est à dire la municipalité représentée par le Maire, veut mettre en place un séjour attractif qui fonctionne à la carte avec une activité principale chaque jour. Ces activités principales, inscrites au planning, correspondent aux demandes ou appréciations des ados de séjours en séjours. L'équipe d'animation construit un projet pédagogique avec le Directeur afin de monter des activités complémentaires permettant de répondre aux objectifs du projet éducatif annuel. **Les objectifs inscrits au projet éducatif de la commune sont les suivants :**

- **Proposer aux enfants et aux jeunes des lieux d'accueil privilégiés permettant à chacun de bien vivre ses vacances et ses moments de loisirs.**
- **Donner sa place (rôle) à chaque enfant, en lui permettant d'exprimer des choix.**
- **Etre attentif aux besoins de l'enfant et savoir l'écouter.**
- **Intégrer les enfants en respectant leurs différences dans une situation de vie collective basée sur l'écoute et le respect mutuel.**
- **Faire découvrir à l'enfant son environnement naturel et culturel pour qu'il puisse le respecter et l'exploiter.**
- **Contribuer favorablement au développement physique et citoyen de l'enfant en l'orientant vers une démarche autonome.**
- **Proposer des activités diverses et variées.**

7) Les activités dominantes principales

Activités de loisirs, activités manuelles, jeux collectifs, sorties culturelles, visites... Le but de ces activités étant de réaliser les objectifs du projet éducatif annuel de la commune.

Exemple d'activités proposées :

-Escape Game

-Bowling

-Karting

-Laser Game

- Zoo de Beauval

-Accrobranche

-matinée shopping (Tours, Orléans) -Futuroscope

8) Fonctionnement budgétaire

Toutes les charges sont réglées par la commune dans le cadre d'un budget annuel voté.

La préparation des pique-niques et des repas sont réalisés par la cantine municipale, sauf pique-nique personnel sur certaines sorties et pour les journées gratuites où les repas sont apportés. Chaîne du froid respectée par plaques réfrigérantes des ados ou glacière collective.

L'adhésion s'élève à 15€ par famille. Elle donne droit d'inscription aux activités et journées gratuites.

III Intentions éducatives et pédagogiques des Animateurs et du Directeur

Projet Pédagogique



Permettre à chaque adolescent de s'impliquer dans la vie en collectivité

-en faisant en sorte que l'adolescent puisse choisir ses activités dans un programme varié.

(sports, découvertes, sensibilisations à différents métiers, cinéma, culture, technologies, ateliers manuels...)

-en faisant en sorte que l'adolescent se responsabilise et soit autonome.

(Engagement vis à vis du règlement intérieur, vie en collectivité au Centre Adolescents et en déplacement)

Donner un rôle à chaque adolescent

-en faisant en sorte que les jeunes s'approprient l'espace du Centre Adolescents.

(décoration du centre, matériel accessible en autonomie)

- **Projets d'animation et évaluations**

Pour chaque activité une fiche d'activité est réalisée par l'équipe, sur cette fiche est prévu un espace pour l'évaluation de l'activité. L'évaluation se fait lors des réunions prévues au planning de l'équipe.

IV Les activités

1) Correspondance au projet

La vie quotidienne, les activités principales et les activités complémentaires sont articulées de telle manière que les valeurs du projet pédagogique (*voir diagnostic*) aient le maximum d'impact sur les adolescents afin que ces derniers se les approprient.

2) Préparation des activités

Les activités sont mises en place par l'équipe d'animation, les adolescents et le Directeur. Ces activités sont préparées lors de la réunion de préparation de centre et pendant le centre afin d'adapter les activités aux adolescents, à la vie collective et à son développement. Les activités par l'équipe d'animation, les adolescents et le Directeur sont transcrites sur des fiches d'animation.

3) Temps de pause ou « temps libre »

Des temps de pause entre les activités sont prévus par l'équipe d'animation pour les adolescents (*précision du moment de la pause, du lieu et de sa durée*). Durant ce temps de pause libre, les adolescents, selon le lieu où ils se trouvent et dans les limites de surveillance visuelle, disposeront de leurs temps. Pour les animateurs, un temps de pause, soit 20 minutes toutes les 6 heures, est prévu. L'animateur peut alors se détacher de l'équipe, afin de se reposer ou de vaquer à des occupations personnelles.

V La vie quotidienne

1) Arrivées et départs des ados

Les animateurs doivent être présents un quart d'heure avant l'arrivée des adolescents au Centre Adolescents. Les jeunes arrivent seuls ou accompagnés, en fonction de leurs autorisations parentales signées. L'horaire d'arrivée des adolescents est fixé à 9 heures, leur départ à 17 heures.

Les arrivées et les départs sont bien souvent l'occasion d'échanges entre adolescents, animateurs et parents. Il convient aux animateurs d'être présent et volontaire en situation de communication.

2) Le pointage et la répartition des tranches d'âge

Il est fait deux feuilles de pointage, une pour garder en sortie, une informatisée sur fichier Excel. Pour la répartition des tranches d'âge, le Centre Adolescents laisse aux jeunes le choix de former des groupes selon leur envie, sauf activité spéciale ou le partage est effectué par les animateurs.

3) Le goûter

La cantine fournit aux jeunes un goûter chaque après-midi. Sauf journées gratuites ou journées de goûter personnel.

4) Fiches de renseignement et fiches sanitaires

Les fiches de renseignement et les fiches sanitaires, vaccins et assurances sont en la possession de l'animateur désigné assistant sanitaire (*A.F.P.S.*) à chaque déplacement.

5) Drogue, alcool et cigarettes

Les animateurs fumeurs s'organisent pour se créer des pauses cigarettes hors de vue des jeunes et sans perturber les règles d'encadrement.

Les animateurs auront un rôle préventif auprès d'un adolescent fumeur âgé de 16 ans. En dessous de cette tranche d'âge, les cigarettes ou vapoteuses sont interdites.

6) L'endroit pour se laver les mains et les WC

Lors des activités se déroulant à Pruniers-en-Sologne, les endroits pour se laver les mains sont les suivants :

- sanitaires salle informatique
- sanitaires salle Alain Fournier
- salle de vie collective école Jean-Zay

Les WC, situés dans la cour de la salle informatique et dans la salle Alain Fournier ne sont pas des lieux d'activités.

7) Argent de poche et téléphone portable

Sous la responsabilité des parents et des adolescents.

8) Les soins

L'accueil ados possède une trousse réglementaire de secours du Centre Adolescents pour les sorties et une armoire à pharmacie. Celles-ci sont être complétées au fur et à mesure.

Chaque utilisation doit être consignée sur un cahier de suivi. Les informations consignées doivent être retransmises au responsable sanitaire (*possédant l'A.F.P.S.*) du Centre Adolescents et aux parents des adolescents.

9) Sanctions

Tout manquement aux règles de comportement donnera lieu en premier temps à trois avertissements oraux de la part de l'équipe et du directeur. Si ces manquements aux règles de comportement s'avéraient graves, il ne sera pas attendu que l'adolescent ait trois avertissements, un courrier d'exclusion temporaire ou définitive sera adressé par l'autorité municipale aux parents.

VI Organisation de l'équipe d'animateurs

1) Rôle des animateurs

Les animateurs auront un rôle d'accompagnateur de l'adolescent dans leurs loisirs tout en dialoguant le plus possible avec lui. Pour cela les animateurs doivent faire les activités et sorties programmées au planning avec les jeunes. Les animateurs hors temps de pause sont en situation de travail.

En dehors des activités et sorties inscrites au planning il convient de laisser, sous surveillance, les adolescents en « relation » si la participation d'un animateur ne se fait pas sentir. Surveillance = présence des animateurs en correspondance avec les normes d'encadrement.

2) Rappel des temps obligatoires

Appel des présences dès 9h20, sauf sortie exceptionnelle plus tôt. Appel à la cantine pour les effectifs à 10h. Réunions programmées en fin de journée (une par semaine au minimum).

VII Organisation de l'espace

Autour de la salle des fêtes, école Jean-Zay, espaces autour de la salle Alain Fournier et dans le complexe sportif Bruno Girard.

1) Aménagements intérieurs

Conformément au projet pédagogique des animateurs et du Directeur, les intérieurs doivent être aménagés de façon à ce que les ados aient une pièce qui servent d'espace permanent de dialogue et de jeu en autonomie.

2) Zones dangereuse

Les animateurs seront particulièrement vigilants à la route, aux bords de Sauldre et au kiosque derrière la salle des fêtes. Ils avertiront les adolescents à ces dangers.

3) Zones permises en accès libre

Le libre accès des zones extérieures ou intérieures est une priorité afin que l'adolescent construise son temps de loisirs.

Sur demande aux animateurs, les adolescents peuvent occuper tous les lieux possibles : autour de la salle des fêtes, cour de la salle informatique, espaces autour de la salle Alain Fournier...

4) Zones d'accès contrôlé

Les animateurs accompagneront obligatoirement les adolescents sur les différents projets d'activités qu'ils voudront suivre ou créer à la salle informatique même si la salle informatique est pourvue d'un contrôleur d'accès aux sites sensibles sur Internet.

VIII La Direction et l'équipe d'animation

Directeur

Michaël Thémé

Stagiaire B.A.F.D

Titulaire du B.A.F.A

Animateurs effectifs

Les animateurs sont employés par la commune.

Février, avril et Toussaint : 2 animateurs.

Juillet : 3 animateurs + possibilité de stagiaire.

1) Critères de recrutement et critères d'évaluation du personnel vacataire

- Volonté et capacités d'entrer en relation avec les adolescents et l'équipe d'animation
- Volonté et capacités d'implication dans les temps de vie quotidienne
- Volonté d'implication dans la création et dans l'accompagnement des activités
- Expériences passées et nature du perfectionnement B.A.F.A.
- Capacité d'exprimer et de connaître ses limites

2) Réunions de préparations d'activités

Jours des réunions : les mercredis à partir de 17h, modifiable en jour et heure.

Etapas des réunions :

- restitution et analyse des évènements passés et projections des activités futures
- évaluations des projets d'animations réalisés
- étude des projets d'animations futurs
- évaluations relationnelles entre Directeur, animateurs, parents et adolescents

Objectifs des réunions :

- faire le point des projets d'activités par rapport aux objectifs pédagogiques du Directeur.
- faire le point sur la participation et l'implication des adolescents.
- mieux comprendre les raisons les difficultés et les réussites.
- mieux comprendre les interactions relationnelles entre Directeur, animateurs, parents et adolescents.

IX Le cadre de la loi

Les animateurs doivent connaître la législation en vigueur, en particulier :

- Accidents et incendies
- Suivi et assistance sanitaire
- Autonomie
- Piscine
- Bicyclette et déplacements pédestres
- Enfance maltraitée et jeunes en difficultés
- Températures réglementaires
- Locaux WC et sanitaires
- Quotas d'encadrement

X Communication

1) Documents envoyés aux parents par ordre chronologique

- envoi du planning, des fiches d'inscription, des fiches sanitaires, des grandes lignes du projet pédagogique.

2) Documents à communiquer pendant le séjour

- pointage des présences (*sur affichage*)
- numéros de portables lors des sorties (*sur affichage*)

3) Documents à envoyer après le centre

- convocation à une réunion d'après centre (*éventuellement*)
- envoi d'une enquête « qualité de séjour » (*éventuellement*)